

consacre des fonds beaucoup plus importants aux talents canadiens:

Les difficultés financières semblent produire le même effet à Radio-Canada que chez les radiodiffuseurs privés; le budget le plus facile à comprimer est celui des cachets. Il s'agit là d'une question de priorités. Certes, le budget des cachets n'est pas illimité, mais il devrait être l'un des derniers à se faire rogner. Cette ligne de conduite, Radio-Canada ne semble pas l'avoir suivie depuis cinq ans.

Monsieur l'Orateur, je demande au Parlement, au ministre et à quiconque s'intéresse à ce domaine, de réfléchir à mon opinion selon laquelle la Société Radio-Canada n'a aucune raison d'être si nous ne lui donnons pas la possibilité, ainsi qu'à son chef, d'employer des fonds à développer les talents canadiens. En outre, il est inutile d'établir la Commission si elle ne peut insister pour que notre télévision fasse une large place aux talents canadiens.

• (5.00 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Tardif): A l'ordre. Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bills publics et les bills privés.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

RÉDUCTION DE L'ÂGE DES VOTANTS

M. John M. Reid (Kenora-Rainy-River) propose la 2^e lecture du bill n^o C-12, loi modifiant la loi électorale du Canada (Âge des votants).

—Monsieur l'Orateur, le présent bill a pour objet de fixer à dix-huit ans l'âge des votants dans les élections fédérales au lieu de vingt et un ans qui est l'âge prévu actuellement. La situation au Canada est assez embrouillée à l'heure actuelle et il ne semble pas y avoir d'opinion générale dans les diverses provinces quant à l'âge convenable qui devrait être fixé pour exercer le droit de vote. Dans quatre provinces: la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba, l'âge des votants est fixé à vingt et un ans. Dans trois provinces: Terre-Neuve, Alberta et Colombie-Britannique, il est fixé à 19 ans, et dans trois provinces: le Québec, l'Île du Prince-Édouard et la Saskatchewan, l'âge des votants est de 18 ans.

Je pourrais signaler que même si l'âge officiel des votants aux élections fédérales est de 21 ans, il y a une exception. Les membres des forces armées peuvent voter à 18 ans. Les

[M. Lewis.]

Canadiens ne semblent pas du tout s'accorder sur l'âge des votants. Lorsqu'on discute de cette question, il faudrait, je suppose, préciser le sens du droit de vote. Au fond, en accordant le droit de vote, on reconnaît dans les votants des citoyens à part entière. Une société démocratique comporte la responsabilité de voter ou de s'en abstenir, de prendre part aux élections ou de s'en désintéresser. Il y a une responsabilité active et passive et chacun est libre de s'en acquitter comme bon lui semble.

Essentiellement, dans une société démocratique qui élit ses représentants, les votants n'ont pas à se prononcer sur chaque question. Diverses questions sont l'enjeu des élections fédérales et les votants ont tendance à élire un candidat à cause de son parti, tandis que dans les régions rurales surtout, on vote pour l'homme et on se fie à son jugement. En tout cas, sous un système démocratique de représentation, l'électeur doit, il me semble, exercer son jugement en choisissant le représentant à qui il veut confier un mandat.

Pourquoi l'âge actuel des votants dans une élection fédérale est-elle de 21 ans? Il ne semble pas y avoir de raison précise. La majorité, c'était 21 ans et il était probablement facile pour les assemblées législatives de l'époque de fixer cet âge comme étant celui où l'on devient pleinement citoyen. C'était aussi l'âge où un individu finissait habituellement son éducation, s'en allait travailler, se mariait probablement et assumait sans doute sa part du fardeau de la collectivité. Bref, à 21 ans, une personne était considérée comme un membre adulte de la collectivité par opposition à une personne à charge de la collectivité comme un adolescent. Comme toutes ces sortes de mesures, elle a été établie grâce aux conventions de l'époque, mais les temps sont changés et cela n'est plus approprié.

Par exemple, en vertu de l'éducation qui est imposée à nos jeunes gens aujourd'hui, ils ne terminent pas à 21 ans. J'avais 26 ans quand je fus finalement libéré de l'université. En fait, je paie encore des frais de scolarité à l'Université de Toronto afin d'être admissible un jour à l'examen pour obtenir mon grade. Aux yeux de l'Université, je suis encore étudiant. On ne termine plus à 21 ans l'apprentissage qu'il faut subir avant d'accéder à la pleine citoyenneté. Il me semble qu'il faut tenir compte des conditions